

La charte du licencié



Dirigeants, joueurs, joueuses et parents,

En signant une licence à l'ASBR Handball, vous adhérez à une association loi 1901 gérée par des bénévoles. La charte du licencié est un ensemble de droits et de devoirs visant à une meilleure cohésion de la vie du club. Elle engage le joueur, les dirigeants, les parents dans l'acceptation et le respect de celle-ci. Chaque personne désireuse d'adhérer à l'ASBR Handball doit donc en prendre conscience.

En tant que dirigeants bénévoles nous nous engageons à :

- ♣ Mettre à disposition les moyens techniques et humains nécessaires à la pratique optimale du handball
 - o Aux entrainements :
 - assurer l'encadrement de l'équipe
 - prévenir les joueurs en cas d'annulation ou de modifications d'horaires
 - o Aux matchs :
 - assurer l'encadrement du groupe et de la rencontre par des responsables de salle, des arbitres et des parents ou licenciés pour tenir la table
- ♣ Diffuser régulièrement les informations relatives au club par l'application Kalisport, les mails et le site internet (www.asbreze-handball.com)
- ♣ Accompagner les jeunes qui le souhaitent vers des formations d'entraîneur, d'arbitre

En tant que joueur, je m'engage à :

- ♣ Participer de manière assidue aux entrainements et matchs durant toute la saison, en tenue de sport, en respectant les horaires et exigences de l'entraîneur (bouteille d'eau, pas de bijoux...)
- ♣ Respecter en paroles et en actes :
 - les partenaires, adversaires, arbitres, entraîneurs, coachs et dirigeants
 - les règles de fair-play et de loyauté qui régissent le sport
- ♣ Participer à la vie du club :
 - en étant présent à la table de marque et à l'arbitrage quand le planning le prévoit
 - en prenant part aux opérations et manifestations organisées par le club
- ♣ Être présent à l'assemblée générale

En tant que parent, je m'engage à :

- ♣ Prendre connaissance des horaires, des plannings de transport et les respecter
- ♣ M'assurer de la présence du responsable de l'équipe avant de laisser mon enfant
- ♣ Prendre soin de la tenue de match mise à disposition de mon enfant
- ♣ Respecter les choix de l'équipe technique (entraîneur, coach) qui travaille en accord avec le bureau
- ♣ Venir soutenir et encourager mon enfant et son équipe dans un esprit sportif
- ♣ Participer à la vie du club (tenue de bar, actions diverses...)
- ♣ Être présent à l'assemblée générale

Le licencié

Un représentant légal

Le président de l'ASBR Handball